

déjà ces possibilités, nous devrions, je pense, commencer très bientôt. En fait, on s'est déjà livré à des expériences en ce domaine. Qui plus est, les minotiers canadiens, qui savent où l'on peut trouver les grains aux différentes teneurs de protéine,—à savoir aux points d'expédition—placent en fait des commandes à des points d'expédition particuliers en fonction des tests de protéine effectués sur du blé cultivé dans la région au cours d'une année quelconque, bien qu'à cet égard des changements interviennent de temps à autre.

Autre facteur: une partie des grains provenant de ce point d'expédition pourraient être des grains de l'année en cours, ou de l'année précédente ou de l'année précédant celle-ci. C'est un défaut supplémentaire, bien sûr, mais le fait est que les minoteries qui ont, pour leur propre compte, fait venir des grains sur cette base ont été en mesure d'obtenir des grains ayant une teneur en protéine supérieure d'environ 1 p. 100 à celle de la teneur moyenne de l'ensemble de la récolte.

Je recommande ce bill aux députés et j'ai l'espoir qu'ils voudront bientôt l'envoyer au comité permanent de l'agriculture qui fera appel à des experts en vue de l'examen détaillé des différents articles. En conclusion, j'estime que ce bill répond aux impératifs d'une manutention moderne des grains et j'espère que les députés pourront l'adopter en temps opportun, de manière à permettre au gouvernement de faire entrer en vigueur beaucoup de ses dispositions avant le commencement de la nouvelle campagne.

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, je répondrai tout d'abord à la déclaration du ministre. Il estime qu'il faudrait faire quelque chose pour garantir à nos clients la fourniture de blé d'une certaine teneur en protéine, même au point où nous en sommes. Je ne crois pas qu'il y aurait une trop forte réaction, surtout à cette époque de surabondance, si le gouvernement décidait de prendre à cet égard des mesures immédiates. Je suis même un peu surpris qu'on n'ait pas du tout tenté de le faire ces derniers temps.

**L'hon. M. Olson:** Si, on s'en est occupé.

**M. Korchinski:** Je sais bien que le régime de zonage fait partie du plan d'ensemble. J'estime cependant que nous devrions pousser la chose plus loin et dire carrément à nos clients qu'il s'agit tout simplement de prendre le blé d'une certaine région. Mais je n'entrerai pas dans les détails.

En ce qui concerne une autre proposition du ministre selon laquelle il faudrait exercer

un contrôle, ma réaction est complètement différente. On s'y opposera, je pense, et c'est pourquoi le ministre a dû hésiter avant de la proposer. Il hoche la tête en signe de dénégation, mais quelles que soient les raisons, le fait que le gouvernement ait demandé l'avis du Conseil des grains du Canada à l'égard du programme LIFT, tous les producteurs de l'Ouest et de l'Est, bien entendu, vont être peu disposés à accepter un régime de contrôle.

Même si cette mesure est attendue depuis longtemps, et j'approuve le bill sous bon nombre d'aspects, je suis néanmoins surpris que le programme LIFT ait été présenté à cette étape. Nous aurions dû, je pense, examiner les mérites d'autres partis à prendre. Le comité d'étude sur l'agriculture avait suggéré que nous attendions dix ans avant de réduire les emblavures. Et pourtant le gouvernement estime que cela peut se faire du jour au lendemain sans prendre de disposition transitoire.

La présentation d'une mesure destinée à rénover la loi sur les grains du Canada recevra certainement un meilleur accueil de la part des fermiers que cela n'a été le cas pour l'opération LIFT et cela pour plusieurs raisons. Tout d'abord les fermiers sont conditionnés pour la mesure. Ils en connaissent les avantages, ils en ont discuté et comme le ministre nous l'a dit, ils la lui ont réclamée. Deuxièmement et c'est peut-être une meilleure raison, les fermiers pensent qu'ils gagneront aux changements apportés à la loi sur les grains. Le programme LIFT était en quelque sorte un programme négatif, alors que le côté positif de cette mesure législative est évident. Cependant et malgré cet aspect positif bien des difficultés sont à prévoir avant son adoption. Ceux qui pensent en bénéficier le plus sont les fermiers de la région que l'on nomme le triangle Palliser. Évidemment, les céréaliculteurs ne sont pas tous compris. Le triangle Palliser ne comprend que les deux tiers des cultivateurs de l'Ouest. Le tiers des gens seront exclus de ce qu'ils estiment les avantages des dispositions touchant le classement selon la teneur en protéines, qui doit prendre de l'importance. N'attendons point de miracle du classement selon la teneur en protéines.

● (9.10 p.m.)

En réalité, nous essayons de regagner le terrain perdu et la perte est énorme. Pendant la dernière guerre, nous disposions de 40 p. 100 des marchés mondiaux du blé. Nous n'en détenons plus que 18 p. 100, et la perte est considérable. Nous essayons donc de reprendre ce terrain perdu. L'URSS, l'Australie et